

LE CHANGEMENT DE BARREUR

Lorsque la yolette ou un 4+ restent sur le bassin de la Caille, le changement de barreur doit se faire obligatoirement au ponton pour la sécurité des rameurs mais aussi du matériel. Lors de randonnées ou en direction de l'île Roy, le changement du barreur sur l'eau est nécessaire afin que chacun puisse ramer.

La technique utilisée est la suivante :

- le barreur rejoint le rameur à remplacer en marchant à 4 pattes et en équilibrant ses appuis soit sur le bordage du bateau, soit sur la préceinte (en yolette).
- Le rameur s'avance pour dégager la planchette, seul endroit où on peut poser le pied.
- Le barreur, étant derrière le rameur, se retourne en pivotant sur un pied en utilisant la planchette.
- Puis il s'assoit sur les rails et prend en main les pelles.
- Ensuite, le rameur recule le siège pour accéder à la planchette afin de se lever sur celle-ci.
- Enfin il rejoint le siège du barreur en marchant à 4 pattes sur le bordage ou la préceinte.
- Le nouveau rameur s'assoit sur le siège et peut régler sa barre de pied.

En aucune façon, le rameur doit se lever en prenant appui sur les talonnettes de la barre de pied, sur les croisillons ou mettre les pieds au fond du bateau ou sur les rails. **Seule la planchette doit être utilisée.**

Une seule personne doit être en mouvement lors du changement rameur-barreur. Les autres rameurs assurent la sécurité en étant en position de sécurité et en vérifiant la navigation aux alentours.